

Nyon, le 16 mai 2023

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE SUR LA GESTION ET LES COMPTES

EXERCICE 2022

En notre qualité d'organe de contrôle de la société ECOLE DE MUSIQUE DE NYON, case postale 1259, 1260 Nyon 1, nous avons vérifié, au sens des prescriptions légales, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022, ainsi que la gestion, ceci conformément au mandat confié statutairement par l'assemblée générale.

Notre travail a consisté en de nombreux sondages effectués au moyen des pièces qui nous ont été remises spontanément.

L'exercice 2022 se solde avec un résultat de CHF 1'119.29, ce résultat a été viré au capital propre. Le comité de direction a décidé, selon la LEM de créer un fond de péréquation. Ce fonds ayant atteint son plafond, aucun montant n'y a été porté pour l'exercice 2022. Le comité de direction a créé un nouveau fonds pour le bus de l'EMN et y a porté CHF 4'000.

La fortune nette s'élève, au 31 décembre 2022, à CHF 15'509.96

En ce qui concerne l'exercice 2022, nous sommes en mesure de déclarer ce qui suit :

1. la comptabilité est tenue avec soin et exactitude
2. le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que les comptes 202 concordent avec la comptabilité contrôlée
3. la gestion est conforme aux statuts

En conclusion de ce rapport, nous pouvons recommander à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge au comité pour sa gestion.

L'organe de contrôle :

Madame Karen GOBALET



Monsieur Olivier MONGE



Monsieur Raphaël WEISSKOPE

